

**CONSULTATION SUR LE PROJET DE
PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC**

MÉMOIRE

*Présenté au
Ministère de l'Environnement du Québec*

Par

L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE DUPLESSIS

Sept-Îles, le 15 février 2005



1. Description du l'organisme

Fondée en 1979, l'Association touristique régionale de Duplessis (ATRD) s'est créée dans la foulée des implantations successives qui prenaient naissance en 1975. Les ATR's sont nées d'une volonté conjointe, des milieux et des gouvernements, de prendre en main le développement de l'industrie touristique.

Organisme à but non lucratif, reconnu officiellement par Tourisme Québec, l'ATRD est formée de membres actifs provenant en majorité des secteurs engagés dans l'activité touristique. Sa mission est de regrouper les intervenants touristiques sur une base géographique et sectorielle afin d'organiser et de coordonner, dans un effort de concertation, le développement et la mise en marché du tourisme régional.

L'ATRD couvre le territoire de Pointe-aux-Anglais à Blanc-Sablon et inclut Fermont, Schefferville et l'île d'Anticosti.

2. Intérêt de l'ATRD pour le développement durable

L'Association touristique régionale de Duplessis œuvre sur un territoire immense de 200 000 kilomètres carrés, la 2^{ième} plus grande région touristique au Québec, pratiquement vierge où tout est à découvrir et à visiter : huit cents kilomètres de littoral où l'accès au golfe Saint-Laurent, appelé couramment la mer par les Nord-Côtiers, est sans restriction; plus de cinq cents kilomètres vers le nord pour atteindre les villes de Fermont, les Monts Groulx et la ville de Schefferville où la forêt boréale, la toundra et les nombreuses rivières abritent une faune riche et diversifiée; et enfin, de nombreuses îles et archipels dont l'île Anticosti, avec leur flore, faune et géologie exceptionnelles. L'intégrité des écosystèmes et de l'environnement est l'atout principal du développement durable, mais aussi du développement touristique sur la Côte-Nord.

Le tourisme est une industrie qui apporte une économie nouvelle dans les villes et villages de la moyenne et basse Côte-Nord.

Duplessis compte environ 50 000 habitants. Une population fière de vivre sur ce territoire. Le tourisme est un moyen de développement social pour les communautés francophone, anglophone et autochtone qui l'habitent.

La région de Duplessis recèlent de nombreux sites exceptionnels et pour en nommer que quelques uns : le parc d'Anticosti; la Réserve de Parc national du Canada de l'Archipel de Mingan; la réserve écologique de Matamec; la rivière Manitou; la rivière Moisie; l'archipel de Sept-Îles; le parc de la rivière Rapide; la

rivière aux Rochers; ainsi que tous ces petits villages qui ont été mis en évidence par le film *La grande séduction*. On y retrouve aussi plusieurs sites archéologiques importants surtout dans l'est de la région mais aussi dans la région de Sept-Iles et de Havre-Saint-Pierre.

3. Commentaires et recommandations

3.1 Démarche de consultation

L'Association touristique régionale de Duplessis est heureuse de participer à la présente démarche. Elle voit là l'opportunité de dire au Ministre de l'Environnement et au Gouvernement du Québec l'importance de sauvegarder l'intégrité de la grande nature de la Côte-Nord. En plus d'apporter des éléments nouveaux au plan de développement durable pour le Gouvernement du Québec, cette consultation est aussi un outil de sensibilisation auprès de la population et des décideurs locaux et régionaux.

3.2 Principes et mesures

L'ATRD souscrit au concept tel que décrit dans le Plan du développement durable : « *L'environnement est la condition d'un développement durable, la société est la finalité pour laquelle se fait le développement, et l'économie est le moyen pour y parvenir* ». Elle y retrouve l'essence même de ses objectifs.

L'ATRD recommande que le concept soit la ligne directrice du Plan de développement durable. Elle recommande aussi qu'en plus de l'appareil gouvernemental, les activités des entreprises et des organismes non gouvernementaux soient encadrées par la Loi sur le développement durable.

L'Association touristique régionale de Duplessis appuie l'ensemble des 14 principes qui doivent guider l'application de la Loi énoncés dans le document de consultation.

Mais elle s'interroge sur la seule responsabilité du Ministre de l'Environnement pour la promotion du développement durable et la coordination de la Stratégie. Elle croit que le développement durable doit être la responsabilité de chacun des Ministres du Gouvernement afin que tous les secteurs d'activités au Québec, particulièrement celui de l'économie, se sentent interpellés.

L'ATRD recommande qu'une structure indépendante étudie et approuve le plan d'action des ministères et des organismes publics afin qu'il réponde aux principes du développement durable. Le poste de commissaire au développement durable est une mesure très intéressante.

Selon le document de consultation, on indique que le développement durable est un projet de société et que le projet de loi s'adresse au fonctionnement des ministères mais le rôle de la société civile n'y est pas indiqué.

L'ATRD recommande de préciser ce que le Gouvernement entend faire pour que le Plan de développement durable s'applique en dehors de l'Administration publique.

Le Fonds Vert est une mesure intéressante qui devrait servir, en tout premier lieu, aux projets de promotion de développement durable.

4. Contribution de l'ATRD

L'Association touristique régionale de Duplessis sensibilise ses membres à un code d'éthique respectueux de l'environnement. D'ailleurs, plusieurs appliquent déjà ses principes dans l'offre de leurs services. Elle contribue aussi à l'économie de la région et au développement des petites communautés.

L'industrie touristique se situe au 1^{er} rang au niveau mondial et au 5^{ième} rang dans l'économie québécoise. La nouvelle politique touristique, qui sera présentée au mois de mai prochain par la ministre Nathalie Normandeau, a comme objectif de positionner le tourisme au 2^{ième} rang au Québec et d'augmenter les retombées économiques de 9 à 13 milliards de dollars.

Dans cette même envolée, l'ATRD déploie une grande campagne de mobilisation et de sensibilisation dans laquelle elle vise à faire reconnaître l'industrie touristique comme acteur essentiel au développement économique. La région de Duplessis reconnaît que dans certaines sous-régions, comme la Basse-Côte-Nord, le tourisme a le potentiel de devenir une première économie.

Les orientations générales de l'Association touristique régionale de Duplessis reconnaît clairement l'importance de la protection et la mise en valeur des ressources naturelles et patrimoniales de la région. La dynamique « économie, société et environnement » est intrinsèque au développement touristique.

Sa présence constante sur le territoire lui donne un moyen assuré pour véhiculer le concept du développement durable. L'ATRD peut contribuer à le faire

comprendre et accepter à travers sa mission de concertation pour le développement et la mise en marché du tourisme régional.

L'ATRD peut faire plus en développant des critères de développement durable dans l'élaboration des projets touristiques, allant même à développer des indicateurs. Mais elle doit obtenir l'aide des organismes voués à l'environnement et au développement durable. A cet effet, elle souhaite que ces organismes soient bien soutenus financièrement par le Ministère de l'Environnement et le gouvernement.

L'ATRD souligne le travail des organismes de la région qui ont à cœur les attraits naturels de leur milieu. Elle y collabore dans plusieurs projets tel que le sentier maritime (route bleue) avec le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe et la réserve aquatique de la Rivière Moisie avec le Conseil régional de l'environnement et l'Association de protection de la Rivière Moisie. Elle siège sur le Comité de la Réserve nationale du Parc national de Mingan avec Parc Canada et la Table d'harmonisation du parc d'Anticosti avec Faune, Parc du Québec et les Groupes de travail des futurs parcs nationaux d'Harrington Harbour et de Natasquan.

L'ATRD souhaite contribuer aux obligations de résultats de développement durable des aménagements industriels et demande qu'elle soit incluse dans les engagements des promoteurs.

Le développement hydroélectriques et éolien, l'exploitation minière, l'exploitation forestière et tous les autres travaux qui ont des impacts sur l'environnement seront aussi soumis à la nouvelle législation du développement durable. Dans la région de Duplessis, où l'ATRD veut développer le tourisme comme la 1^{ière} industrie dans certaines petites communautés, l'importance de son implication dans le processus des gros projets devient un incontournable. Elle veut s'assurer que tous les grands projets comportent, dans leurs mesures de compensation, un ou des éléments touristiques comme la mise en valeur de sites naturels en relation avec les lieux qu'ils occupent.

Il faut aussi prévoir la mise en œuvre du développement durable dans la région. Cela ne sera pas une tâche facile et l'ATRD devra avoir les moyens d'ancrer son leadership dans des objectifs de sensibilisation, de mobilisation, de concertation et d'adhésion. A cet effet, l'ATRD est prête à s'impliquer en intégrant cette mise en œuvre dans sa démarche auprès des organismes et des populations.

**COORDONNÉES DE
L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE DUPLESSIS**

Adresse : 312, rue Brochu
Sept-Îles (Québec) G4R 2W8

Téléphone : (418) 962-0808

Télécopieur : (418) 962-6518

Courriel : atrd.myriam@bbsi.net

Directrice générale : Myriam Villeneuve